



**PÔLE PSYCHIATRIE
ENFANT - ADOLESCENT**

**CENTRE DE GUIDANCE
INFANTO-JUVENILE DE
BAUME LES DAMES**



4 rue de Provence - 25110 Baume les Dames
Tel : 03.81.84.10.64 - Fax : 03.81.84.40.73
cgi.baume@ch-novillars.fr



CENTRE HOSPITALIER
de Novillars

LIVRET D'ACCUEIL



*Nous espérons que ce livret répondra à vos questions.
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.*

Pour plus d'informations, rendez sur :

www.ch-novillars.fr



Le CGI n'assure pas les urgences Vous pouvez joindre :

- Pour les enfants de moins de 15 ans :
Les Urgences Pédiatriques > 03.81.21.81.43
- Pour les enfants de plus de 15 ans,
Les Urgences Psychiatriques > 03.81.66.80.13
- ou votre Médecin Traitant.

NUMÉROS UTILES



URGENCES PSYCHIATRIQUES
03 81 66 80 13

URGENCES PEDIATRIQUES
03 81 21 81 43

SOMMAIRE

Éditorial	2
Présentation	3
La prise de rendez-vous.....	4
Accueil	4
Parcours de soins proposés.....	5
Les liens avec les partenaires.....	6
Formalités administratives	6
Communication	7
Fournitures nécessaires	7
Cadre réglementaire	8
Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé	9
Questionnaire de satisfaction	11
Accès	12

ÉDITORIAL

Bienvenue

Bienvenue au Centre de Guidance Infanto-juvénile (CGI) de Baume les Dames.

Ce CGI va devenir un lieu de référence pour accompagner votre enfant dans les difficultés qui peuvent jalonner son parcours de vie.

Le suivi de votre enfant se fera dans un cadre pluridisciplinaire associant la dimension médicale, psychologique, rééducative.

L'Équipe de soins du centre de guidance info juvénile est une équipe sur laquelle vous pouvez compter.

Dr Camille CHEVAL
Cheffe du Pôle Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent



Présentation du Centre de Guidance Infanto-juvénile

Le Pôle de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier de Novillars dispose de **5 centres de guidance infanto-juvénile** appartenant au service public répartis géographiquement comme suit :

- **CGI du Centre Thérapeutique de l'enfant et de l'adolescent** -
13 rue des Jardins à BESANÇON
- **CGI de Planoise** - *5 rue Blaise Pascal à BESANÇON*
- **CGI de Baume les Dames** - *4 rue de Provence à BAUME LES DAMES*
- **CGI de Pontarlier** - *17 bis rue de Morteau à PONTARLIER*
- **CGI de Morteau** - *8 avenue Charles de Gaulle à MORTEAU*

Le Centre de Guidance Infanto-juvénile de Baume-Les-Dames est un centre de consultations et de soins destiné aux enfants et aux adolescents de 0 à 18 ans souffrant de difficultés psychiques et nécessitant une prise en charge soutenue et pluridisciplinaire :

- Troubles émotionnels et / ou du comportement,
- Troubles neuro développementaux (langage, psychomoteur...),
- Troubles du fonctionnement social.

L'équipe du Centre de Guidance Infanto-juvénile a à cœur de :

- **Répondre le plus précocement possible à la demande de soins** émanant des familles et/ou des institutions,
- **Accueillir et soutenir l'enfant et sa famille,**
- **Proposer un accompagnement et des soins adaptés** aux besoins de l'enfant,
- **Soutenir l'enfant dans son quotidien**, en faisant le lien avec les différents professionnels qui l'entourent.

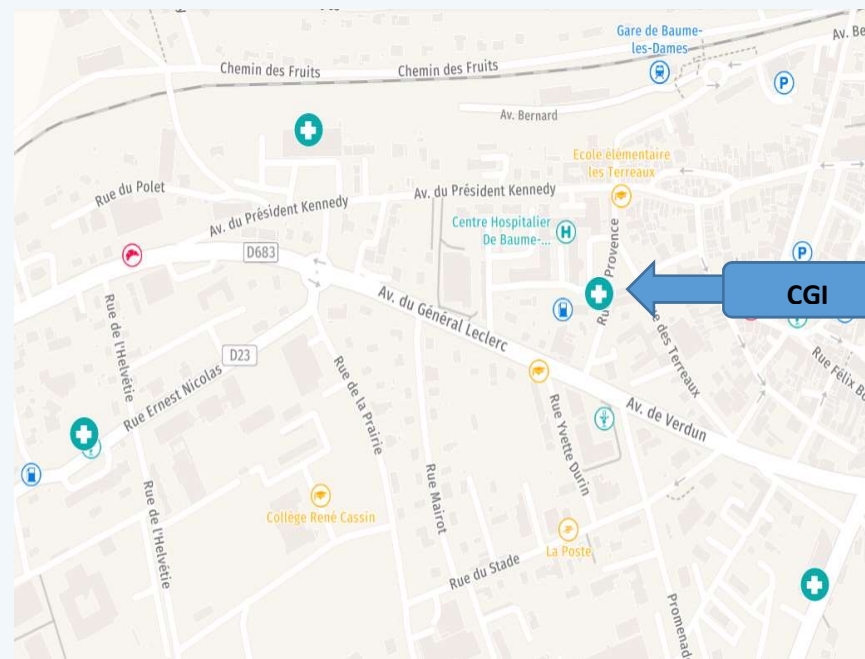
PLAN D'ACCÈS Centre de Guidance Infanto-Juvénile de Baume les Dames

**4 rue de Provence
25110 BAUME LES DAMES**

Tel : 03.81.84.10.64

Fax : 03.81.84.40.73

Mail : cgi.baume@ch-novillars.fr



Questionnaire de satisfaction et réclamations

A l'issue du suivi de votre enfant ou pendant son séjour, nous aurons besoin de recueillir votre avis sur différents aspects de la prise en charge de votre enfant.

Pour ce faire, nous vous proposerons de remplir un questionnaire de satisfaction que vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres de notre structure. Ce questionnaire est confidentiel et anonyme.

En cas de mécontentement concernant le suivi de votre enfant, vous pouvez en parler au Médecin Responsable ou au Cadre de Santé.

Toutefois, vous pouvez également faire part de vos observations écrites et motivées au Directeur de l'Etablissement :

**Monsieur le directeur
Centre hospitalier de Novillars
4 rue du Docteur Charcot
25220 NOVILLARS**

**Vous pouvez aussi vous adresser aux représentant des usagers du CHN,
ils sont à votre écoute et peuvent vous aider :**



La prise de rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Centre de Guidance Infanto-juvénile :

- Si vous êtes inquiets pour votre enfant ou votre adolescent,
- Si vous pensez qu'il a besoin d'aide,
- Si vous avez été alertés par un professionnel scolaire ou de santé qui connaît votre enfant,
- Ou tout simplement pour un conseil et une information.

En tant que parent ou responsable légal, vous êtes seul habilité à prendre rendez-vous.

Il est cependant possible que votre adolescent prenne rendez-vous seul, vous serez informé, de cette prise de contact.

Il nous sera utile, que vous puissiez, dans la mesure du possible, préciser le motif de vos préoccupations auprès de notre secrétariat ou du cadre de santé.

La demande sera enregistrée au nom de votre enfant ou adolescent. Le secrétaire ou le cadre de santé, dans les meilleurs délais, vous recontactera pour vous proposer ensuite un entretien auprès d'un professionnel.

L'accueil

Votre enfant ou adolescent sera reçu en premier entretien par un ou deux professionnels de notre structure.

Ces premiers entretiens permettront de faire connaissance avec votre enfant ou adolescent, d'aborder avec lui et vous-même vos inquiétudes et d'explorer la situation de manière globale afin de vous proposer les modalités de soins les plus adaptées.

En fonction de la situation et des difficultés identifiées, nous vous proposerons ainsi qu'à votre enfant ou adolescent, différentes modalités de suivi.

Parcours de soin

Le parcours de soin proposé pourra être un suivi de consultation auprès des pédopsychiatres ou psychologues, un suivi individuel auprès des soignants, des entretiens ou des psychothérapies familiales, des médiations thérapeutiques en groupe, ou encore des bilans et/ou un suivi psychomoteur ou orthophonique.

D'autres évaluations ou suivis qui ne pourraient se faire au Centre de Guidance Infanto-juvénile vous seront proposés si cela s'avère nécessaire.

Le délai d'accompagnement de votre enfant ou de votre adolescent n'est pas fixé et le rythme de son suivi s'ajustera à l'évolution de sa situation.

Durant le suivi de votre enfant ou de votre adolescent, vous serez reçus en consultation également avec ou sans lui, sur proposition des professionnels ou à votre demande.

Le ou les professionnels qui vous recevront, resteront vos interlocuteurs privilégiés tout au long du suivi.

Les liens avec les partenaires

Nous travaillons en relation avec les différents services et professionnels avec lesquels vous avez été ou vous êtes encore en relation : Éducation Nationale, professionnels libéraux (orthophonistes, médecins généralistes...), services médico-sociaux, services sociaux, services hospitaliers, services éducatifs, MDPH...

Ces liens se font toujours avec votre accord dans le respect du secret professionnel. Ils favorisent la cohérence de l'accompagnement de votre enfant.

5 - Soulager la douleur

Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins.

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6 - Des activités de loisir en fonction de l'âge

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 - Un environnement hospitalier adapté

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



8 - Formation spécifique du personnel soignant

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 - Assurer la continuité des soins

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10 - Respect de l'intimité de l'enfant

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

**Charte rédigée à Leiden (Pays-Bas) en 1988 lors de la première conférence européenne des associations « Enfants à l'Hôpital »*

Charte européenne de l'enfant hospitalisé

« *Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants* »

L'UNESCO

*Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés**

1 - L'admission à l'hôpital

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en Hôpital De Jour.

2 - Etre entouré pendant le séjour

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 - Impliquer les parents dans le processus de soins

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 - Etre informé sur la maladie et les soins

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

Les formalités administratives

Au début de la prise en soin de votre enfant ou adolescent au Centre de Guidance Infanto Juvénile, un dossier administratif sera ouvert.

Pour nous assurer de la bonne identité de votre enfant, nous aurons besoin de documents tels que :

- **La carte d'identité, le passeport ou à défaut le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance**
- **La carte d'identité ou le passeport d'un des deux parents / représentant légal.**

Pour la prise en charge du financement des soins de votre enfant, nous aurons besoin de :

- **Votre Carte Vitale et de votre attestation de Sécurité Sociale, Mutuelle, CMU ou AME (sur laquelle votre enfant est inscrit)**

Vous aurez à signer une fiche d'accord de prise en charge et l'autorisation de communiquer avec votre Médecin Traitant.

Sur prescription médicale et selon le projet de soin, le transport de votre enfant peut être assuré par un taxi conventionné de votre choix. Cela ne pourra se faire qu'après accord de la Sécurité Sociale et entente préalable avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Afin de mettre à jour le dossier de votre enfant, nous vous demandons de nous communiquer tout changement administratif ou numéros de téléphone au cours de la prise en charge de votre enfant.

La communication

Si vous avez un imprévu le jour de l'accompagnement, vous devez nous prévenir et contacter le chauffeur de taxi pour annuler les frais de déplacement qui sinon vous seront facturés.



Le cadre réglementaire

Secret professionnel

Tous les membres de l'Équipe et les stagiaires sont tenus au secret professionnel. Nous vous demandons également la plus grande discrétion par rapport aux autres personnes que vous pourrez rencontrer au Centre de Guidance Infanto-juvénile.

Dossier patient

Le Centre de Guidance Infanto-juvénile répond à la loi du 04 mars 2002.

Un dossier de soins informatisé et confidentiel, est ouvert au nom de votre enfant. Seuls les professionnels du Centre Hospitalier de Novillars, en lien direct avec la prise en charge de votre enfant peuvent y avoir accès.

La communication de documents ou de données à d'autres professionnels, si besoin, s'effectue avec votre accord et selon les lois et réglementations en vigueur.

Titulaire de l'autorité parentale, vous pouvez disposer d'un droit d'accès à son dossier en adressant par écrit une demande au Directeur de l'Établissement.

Le Centre de Guidance Infanto-juvénile de Baume les Dames inscrit dans ses valeurs de soins la Charte Européenne de l'Enfant Hospitalisé que vous pouvez retrouver ci-après.